

N°2017-CA-30

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
11
- Pouvoirs :
5
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PREVISIBLES POUR
L'ANNEE 2018**

Le 19 octobre 2017, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 04 octobre 2017, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Blandine LEFEBVRE.
MM. Bastien CORITON, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.
MM. Eric BLOND, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

Mme Fabienne BUCCIO, Préfète de la Région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,
M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Gérard JOUAN a Monsieur André GAUTIER
Madame Florence THIBAudeau-RAINOT à Monsieur Sébastien TASSERIE
Monsieur Michel LEJEUNE à Madame Sophie ALLAIS
Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON
Madame Chantal COTTEREAU à Madame Blandine LEFEBVRE

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Florence THIBAudeau RAINOT.
MM. Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER - représenté, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Comme les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) est soumis à une préparation budgétaire intégrant une phase de débats dans le cadre de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pluriannuel puis un vote du budget primitif annuel.

En parallèle, conformément à l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Sdis 76 doit conduire une démarche destinée à permettre à ses principaux financeurs d'inscrire dans leurs budgets respectifs les crédits nécessaires à son financement. Ainsi, il doit adopter deux délibérations :

- une première portant sur l'évolution de ses ressources et de ses charges prévisibles qui doit être transmise au Conseil départemental afin qu'il vote sa contribution au Sdis,
- une seconde portant fixation du montant prévisionnel des contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui doit être notifiée avant le 1^{er} janvier de l'exercice concerné.

Le présent rapport traite de l'évolution des ressources et des charges prévisibles du Sdis 76 pour l'exercice 2018 sur la base d'hypothèses de dépenses qui sont à leur niveau plafond et qui pourraient, d'ici à l'adoption du budget 2018, être révisées à la baisse.

*

**

Le budget 2018 se prépare dans un contexte légèrement différent de celui de l'exercice 2017.

D'une part, le Service a pleinement pris conscience à la fin de l'exercice 2016 de son obligation de maîtriser et d'adapter ses dépenses au niveau de ses recettes.

D'autre part, il a intégré la nécessité de projeter sa gestion de manière pluriannuelle.

Malgré une sollicitation opérationnelle en constante progression, l'exécution du budget 2017 a donc été mise en œuvre dans un souci permanent d'optimisation et/ou de réduction des dépenses sans déroger aux objectifs du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr), ni réduire les moyens inscrits au règlement opérationnel (Ro).

Cette nouvelle manière d'aborder les engagements financiers, associée aux prémices d'une réorganisation interne des groupements fonctionnels pour les recentrer sur leur véritable cœur de métier, va produire des effets durables et observables sur le niveau des ressources (I) et des charges (II) prévisionnelles telles qu'elles se profilent pour 2018, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Cela amènera à la présentation des grands équilibres prévisionnels du budget du Sdis 76 pour 2018 et de la stratégie envisagée pour les années futures (III).

I – Les recettes prévisionnelles

A – Les recettes de fonctionnement

En millions d'euros	Budget 2017*	Perspectives 2018	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Contribution du Département	45.731	45.731	-	-
Contributions des communes et EPCI	35.904	36.227	0.323	0.90 %
Autres recettes	3.368	3.283	-0.085	-2.52 %
Ressources d'ordre en provenance de la section d'investissement	2.673	0.060	-2.613	-97.76 %
Sous-total	87.676	85.301	-2.375	-2.71 %

* (après décision modificative n° 2)

Hors opérations d'ordre, les recettes du Sdis 76 devraient progresser de près de 240 K€ en 2018.

Cependant, il convient de noter que les coûts de fonctionnement de l'établissement restent essentiellement financés par les collectivités qui l'administrent.

Les contributions

Hors excédent antérieur, les ressources annuelles de fonctionnement du Sdis 76 seront constituées en 2018 à 96.08 % de contributions des collectivités territoriales (contre 95.76% en 2017).

La contribution du Département est prévue au même niveau qu'en 2016 et 2017, soit 45.731 M €.

La contribution des communes et des EPCI pourrait s'établir à 36.227 M €, en application de la progression de l'inflation, soit une augmentation maximale estimée à + 0.9 %.

Les autres recettes

Les autres recettes réelles sont marginales dans la mesure où elles s'élèvent à près de 3.3 M €, (soit 3.85 % des ressources annuelles du Sdis).

Leur orientation à la baisse s'explique principalement par la diminution des remboursements en lien avec les charges de personnel. En effet, la participation des communes et EPCI au financement de certains avantages acquis (prime de fin d'année notamment) avant la départementalisation cesse lors des départs en retraite des agents transférés en bénéficiant. Cette ressource a vocation à s'épuiser au fil des années pour le Sdis.

Au contraire, la révision systématique des tarifs des diverses interventions payantes suivant l'évolution de l'inflation devrait conduire à une légère progression de cette catégorie de recette, à l'exception notable des carences de transports sanitaires qui facturées sur la base d'un coût réglementaire font l'objet d'une appréciation divergente avec les SAMU chargés de leur décompte.

Cette dernière problématique ne pourra évoluer plus favorablement qu'au gré d'une position commune des Sdis normands au niveau de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les opérations d'ordre

Hormis l'amortissement des subventions d'équipement (qui sera traité ultérieurement), des recettes sont inscrites pour 60 K€ pour permettre de passer les écritures de travaux en régie, opérations valorisant l'action de nos services en matière de rénovations immobilières notamment.

La forte diminution de ce poste de ressource s'explique par la réalisation sur l'exercice précédent d'une opération ponctuelle de reprise en section de fonctionnement d'une réserve complémentaire constituée au profit de la section d'investissement sur les résultats 2014, pour un montant de 2.583 M €, qui ne présentait plus d'intérêt.

B – Les recettes d'investissement

En millions d'euros	Budget 2017*	Perspectives 2018	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
FCTVA	1.020	1.709	0.689	67.55 %
Subventions	0.192	0.187	-0.005	-2.60 %
Autres recettes	0.000	0.079	0.079	-
Virement en provenance de la section de fonctionnement	1.438	-	-1.438	-100.00%
Emprunts	2.225	1.776	-0.449	-20.18 %
Sous-total	4.875	3.751	-1.124	-23.06 %

* (après décision modificative n° 2)

L'investissement du Sdis 76 est, pour la majeure partie, autofinancé par les amortissements. Ce point sera développé ultérieurement.

Le fonds de compensation de la TVA

Le montant du FCTVA est estimé à 1.709 M € (soit 16.404 % du montant prévisionnel des dépenses d'investissements 2017 éligibles).

Les subventions

Les subventions d'équipement sont attendues pour 0.187 M €. Elles correspondent aux diverses aides accordées en lien avec le programme d'investissement par différents organismes, notamment l'aide ANR pour le projet Firediag et la contribution espérée du Conseil départemental au titre de la Nouvelle Politique Immobilière (NPI).

Les autres recettes

Les autres recettes ont un caractère exceptionnel. Elles sont issues des cessions de matériels opérées en direct ou au moyen de la plateforme Agorastore, dont le volume projeté en 2017 s'établit à 0.079 M €.

Les emprunts

La stratégie d'endettement du Sdis consiste à privilégier le recours à l'emprunt pour financer, en partie, des constructions, reconstructions ou réhabilitations portant sur des biens immobiliers.

De sorte à ce que le coût des emprunts reste supportable, une moyenne de financement à 40% du montant hors taxe et hors subvention des opérations concernées sur les cinq prochaines années est, à ce stade, retenue.

Dans cette optique, il est prévu de lever des emprunts à hauteur du montant des travaux immobiliers envisagés, déduction faite des recettes susmentionnées, soit une somme de 1.776 M € ainsi calculée :

Montant des dépenses immobilières 2018	3.847 M €
FCTVA correspondant	0.631 M €
Subventions escomptées	0.078 M €
Solde	3.138 M €
Montant d'emprunt à souscrire (près de 57% du solde à financer en 2018)	1.776 M €

II – Les dépenses prévisionnelles

A – Les charges de fonctionnement (hors frais financiers et amortissements)

En millions d'euros	Budget 2017*	Perspectives 2018	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Chapitre 011 – charges à caractère général	10.254	9.773	-0.481	-4.69 %
Chapitre 012 – charges de personnel	68.615	69.988	1.373	2.00 %
Chapitre 65 – autres charges courantes	1.079	0.894	-0.185	-17.15 %
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	0.295	0.036	-0.259	-87.80 %
Chapitre 68 – provisions	0.000	0.151	0.151	-
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement	1.438	0.000	-1.438	-100.00%
Dépenses imprévues	5.990	0.000	-5.990	-100.00%
Sous-total	87.671	80.842	-6.829	-7.79 %

* (après décision modificative n° 2)

Les dépenses d'exploitation sont, comme dans tous les budgets de Sdis, très rigides car elles sont composées à près de 87 % par la masse salariale.

Toutefois, il sera tenté d'enrayer la progression globale des dépenses de gestion (chapitres 011+012+65) au niveau de l'inflation sur cet exercice puisqu'elles devraient augmenter de 0.707 M €, soit + 0.88% par rapport à celles de 2017.

L'évolution des différents postes de dépenses sera néanmoins contrastée.

Les charges à caractère général

Dans la continuité des efforts de gestion opérés depuis 2015, cette catégorie de dépense va encore nettement diminuer en 2018, alors que de nouveaux postes de charges seront élargés à ce chapitre.

D'une part, les frais d'organisation d'un concours de sergent (location de salle, etc.....) pour 97 K€ viendront, ponctuellement, masquer les économies recherchées.

D'autre part, la facturation au budget principal du coût des repas servis dans les restaurants du Sdis à l'occasion des actions de formations permettra d'afficher le montant complet des stages et de ne plus « dissimuler » cette part dans la subvention d'équilibre au budget annexe.

Malgré cela, les charges à caractère général devraient être affichées en baisse de presque 4.7 % par rapport à 2017, soit un seuil planché jamais connu depuis la départementalisation.

Les charges de personnel

La progression des dépenses en lien avec la masse salariale s'explique essentiellement par :

- la revalorisation indiciaire issue des négociations relatives au Parcours Professionnel, à la Carrière et à la Rémunération : + 0.189 M €
- l'incidence naturelle du glissement vieillesse technicité (GVT) : + 1.202 M €
- la revalorisation annuelle des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) : + 0.058 M € (soit + 0.63% correspondant à la revalorisation réglementaire appliquée en 2017)
- le recrutement de 100 SPV supplémentaires : + 0.287 M € ; permettant de se rapprocher de l'objectif de 3 000 SPV fixé au Sdacr (contre 2 700 SVP actuellement)

Pour contenir cette augmentation, il sera proposé la réduction de 11 postes budgétaires (2 sapeurs-pompiers professionnels en service hors rang et 9 personnels administratifs et techniques) représentant une économie de 0.561 M €.

Les autres charges courantes

Ces charges regroupent des dépenses de natures très diverses : la contribution ANTARES, les frais facturés dans le cadre des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle (CIAM), les indemnités et frais de déplacements des élus, le fonds de secours, les subventions accordées aux associations ou organisations syndicales ainsi que la subvention d'équilibre versée au budget annexe restauration.

La baisse entre 2017 et 2018 s'explique principalement par la clarification des flux financiers entre le budget principal et le budget annexe. En effet, en y ajoutant la réduction de 0.5 ETP en lien avec le départ à la retraite d'un agent, cela permet, en définitive, de réajuster la subvention d'équilibre versée avec une baisse de 162 855 €.

Par ailleurs, la prise en compte de la transformation de la subvention pécuniaire accordée aux organisations syndicales en subvention en nature par la mise à disposition d'équipements et de fournitures sur le volume des achats du Service permet d'anticiper une économie de 8 000 €.

Les charges exceptionnelles

Par nature peu prévisibles, elles sont principalement prévues pour faire face au versement d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement, aux annulations de titres d'exercices antérieurs, aux éventuelles remises gracieuses ou aux indemnités à verser en cas de résiliation de marché.

La baisse des charges exceptionnelles est relative en ce que le niveau de dépense prévu en 2018 est proposé à hauteur du montant traditionnel.

C'est le volume inscrit en 2017 qui était extraordinairement élevé. En effet, cette augmentation de crédits avait été validée dans le cadre d'une décision modificative pour permettre l'annulation de titres antérieurs à l'exercice 2017 et présentant un risque de contentieux en raison de leur forme.

Les provisions

En 2018, il est envisagé de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 0.151 M€ au regard des requêtes indemnitaires déposées par certains agents en lien avec le contentieux connexe du temps de travail ; dossier dans lequel le Sdis a choisi de faire appel du jugement rendu le 20 décembre 2016 par le Tribunal administratif de Rouen.

Le virement de la section d'investissement

Cette dépense constitue, par nature, un autofinancement supplémentaire et non obligatoire de la section d'investissement.

Le montant de son inscription sera fonction du besoin de financement de la section d'investissement après déduction des autres recettes d'équipement attendues.

Les dépenses imprévues

Elles permettent à l'exécutif de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du Conseil d'administration.

Néanmoins, les dépenses imprévues correspondent, au final, peu ou prou, à l'excédent que l'on escompte conserver en fin d'exercice et espérant ne pas avoir à consommer ces crédits.

En 2018, ces crédits seront approvisionnés dans le respect de la réglementation (au maximum 7.5% des dépenses de fonctionnement) suivant le solde résiduel qui sera dégagé par la section de fonctionnement après couverture des charges d'exploitation et du besoin d'autofinancement global de la section d'investissement.

B – Les dépenses d'investissement (hors frais financiers et amortissements)

En millions d'euros	Budget 2017*	Perspectives 2018	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Crédits de paiement des autorisations de programme	10.177	10.059	-0.118	-1.16 %
Dépenses hors autorisations de programme	0.663	0.208	-0.455	-68.63 %
En millions d'euros	Budget 2017*	Perspectives 2018	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Travaux en régie et autres opérations d'ordre	2.673	0.060	-2.613	-97.76 %
Dépenses imprévues	0.770	0.000	-0.770	-100.00 %
Sous-total	14.283	10.327	-3.956	-27.70 %

* (après décision modificative n° 2)

L'essentiel des dépenses de cette section est consacré au plan d'investissement du Sdis.

Ce plan est désormais pluriannuel. Il est formalisé dans différentes autorisations de programme qui retracent les dépenses d'équipements et les travaux nécessaires à la mise en œuvre du Sdacr et du Ro.

Ainsi, les crédits de paiement (CP) pour 2018 sont envisagés, après éventuels ajustements d'ici au vote du budget 2018, comme suit :

N° d'AP	Libellé de l'autorisation de programme	CP 2018
2013000002	Modernisation des outils informatiques de gestion	227 000.00 €
2015000001	Acquisition de matériels roulants	2 181 870.00 €
2015000003	Refonte Système de Gestion Opérationnelle	1 154 215.11
2016000001	Acquisition moyens équipes spécialisées	396 507.00 €
2016000002	Acquisition d'équipements et de matériels opérationnels	868 370.00 €
2016000003	Acquisition d'équipements et de matériels non opérationnels	97 326.00 €
2016000004	Reconditionnement, aménagement, maintenance et équipements des matériels roulants	558 600.00 €
2016000005	Acquisition de mobiliers	35 000.00 €
2016000007	Renouvellement des matériels SSSM	68 430.00 €
2016000008	Maintien en état de fonctionnement du système global d'information	391 260.00 €
Sous total Equipements divers		5 978 578.11 €
2010000006	Construction Groupement Ouest	76 000.00 €
2012000001	Plateau technique de formation	231 945.81 €
2013000001	Construction Groupement Est	115 000.00 €
2014000010	Réaménagement des locaux de la Direction	103 734.30 €
2016000006	Réfection et aménagement du patrimoine bâti	493 000.00 €
2017000001	Réhabilitation du CDF de Saint Valéry en Caux	76 000.00 €
2017000002	Reconstruction de la Maison à feu du CDF de Saint Valéry en Caux	670 000.00 €
2017000003	Réhabilitation et aménagement du Cis Cany Barville	442 000.00 €
N° d'AP	Libellé de l'autorisation de programme	CP 2018
2018000001 *	<i>Travaux d'aménagements de la Direction</i>	466 800.00 €
2018000002 *	<i>Travaux de développement durable et d'économies d'énergie</i>	466 000.00 €
Sous total Immobilier hors NPI		3 140 480.11 €
2014000009	Réhabilitation Cis de Montivilliers	120 000.00 €
2014000012	Construction du Cis Le Havre Sud	450 000.00 €
2017000004	Construction du Cis Duclair	370 000.00 €
Sous total NPI		940 000 €
Total		10 059 058.22 €

*Les autorisations de programmes n° 2018000001 et 2018000002 ne sont pas, à ce stade, approuvées par le Conseil d'administration du Sdis 76 : il s'agit d'une proposition à éventuellement retravailler.

C – Les amortissements et leur neutralisation

En millions d'euros	Budget 2017*	Perspectives 2018	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Amortissement des dépenses	7.200	8.200	1.000	13.89 %
Amortissement des recettes	0.023	0.023	-	-
Neutralisation de l'amortissement des opérations en lien avec des biens immobiliers	0.900	1.181	0.281	31.44 %
Sous-total	6.277	6.994	0.717	11.42%

* (après décision modificative n° 2)

La dotation aux amortissements est une opération d'ordre destinée à permettre l'autofinancement du renouvellement des équipements structurants.

L'amortissement des subventions d'équipements ainsi que la neutralisation des amortissements des opérations immobilières et des subventions d'équipements versées permettent au contraire d'atténuer l'impact de la dotation sur la section de fonctionnement.

En ce qu'elle constitue l'autofinancement naturel des investissements, la dotation nette est un indicateur de l'effort d'équipement soutenable avec les seules ressources du Service. Lorsque les dépenses d'investissement la dépassent, un financement complémentaire devra être assuré : soit par un autofinancement complémentaire provenant d'un virement de la section de fonctionnement à partir de l'épargne dégagée, soit par la participation de financeurs extérieurs, soit par l'emprunt.

La progression de la dotation nette s'explique par le volume des investissements opérés ces dernières années.

D – Les annuités d'emprunts

En millions d'euros	Budget 2017*	Perspectives 2018	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Chapitre 16 – remboursement du capital	0.173	0.142	-0.031	-17.92 %
Chapitre 66 – paiement des intérêts	0.025	0.059	0.034	136.00 %
Sous-total	0.198	0.201	0.003	1.52 %

* (après décision modificative n° 2)

Au 31 décembre 2017, le Sdis 76 devrait être endetté à hauteur de 2.212 M €, soit le capital restant dû sur les emprunts souscrits au titre des programmes de travaux 2016 et 2017.

La dette la plus ancienne, transférée lors de la départementalisation et présentant le plus de risques, étant arrivée à son terme sur l'exercice 2017, la dette du Sdis est désormais totalement « saine » en ce qu'elle entre dans la classification 1A de la charte Gissler.

III – Les grands équilibres prévisionnels du budget du Sdis 76 pour 2018 et les effets sur les exercices suivants

Aujourd'hui, le budget prévisionnel pour 2018 s'établit comme suit :

En millions d'euros	Budget 2017*	Perspectives 2018	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Charges de fonctionnement	87.761	80.842	-6.829	-7.79 %
Intérêts des emprunts	0.025	0.059	0.034	136.00 %
Amortissement dépenses	7.200	8.200	1.000	13.89 %
Total des dépenses de fonctionnement	94.896	89.101	-5.795	-6.11 %

Total des recettes de fonctionnement	88.599	86.507	-2.092	-2.36 %
---	---------------	---------------	---------------	----------------

Solde de la section de fonctionnement	-6.297	-2.594	3.703	-58.81 %
--	---------------	---------------	--------------	-----------------

Excédent N-1 à reporter	6.297	7.920	1.623	25.77 %
--------------------------------	--------------	--------------	--------------	----------------

Autofinancement complémentaire des investissements ou excédent de fonctionnement à conserver pour l'exercice suivant	0.000	5.326	5.326	-
---	--------------	--------------	--------------	----------

* (après décision modificative n° 2)

En l'absence d'un besoin d'autofinancement complémentaire à la dotation d'amortissement au niveau de la section d'investissement, la balance excédentaire de 5.326 M€ sera reprise au budget 2018 en dépenses imprévues et permettra de concourir à l'équilibrer de la section d'exploitation dans les exercices futurs.

De même, le solde positif de la section d'investissement permet d'envisager des dépenses supplémentaires sur 2017 ou, plus prudemment, d'inscrire ce montant en crédits pour dépenses imprévues et probablement participer à l'équilibre de la section d'investissement sur les prochains exercices budgétaires.

En millions d'euros	Budget 2017*	Perspectives 2018	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Equipements et travaux	14.283	10.327	-3.956	-27.70 %
Capital des emprunts	0.173	0.142	-0.031	-17.92 %
Neutralisation amortissements	0.900	1.183	0.283	31.44 %
Amortissement recettes	0.023	0.023	-	-
Total des dépenses d'investissement	15.379	11.675	-3.704	-24.08 %

Total des recettes d'investissement	12.075	11.951	-0.124	-1.03 %
--	---------------	---------------	---------------	----------------

Solde de la section d'investissement	-3.304	0.276	3.580	-108.35 %
---	---------------	--------------	--------------	------------------

Excédent prévisionnel à reporter	3.304	0.003	-3.301	-99.91 %
---	--------------	--------------	---------------	-----------------

Excédent de financement à reporter ou dépenses supplémentaires possibles	0.000	0.279	0.279	-
---	--------------	--------------	--------------	----------

* (après décision modificative n° 2)

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER